

Diagnostics de performance énergétique

Coordonner la commande à l'échelle d'un département

*Exemple en Haute-Savoie
avec un partenariat Préfecture - DDE*

Origine de la démarche - DDE

- septembre 2007 : souhait d'inscrire la DDE dans une démarche exemplaire
 - plan d'actions à court et moyen terme DD
- exemple du CG 74 : audit énergétique global
- novembre 2007 : note de l'administration centrale (DGPA) pour réaliser les DPE en DDE
 - rappel des bâtiment concernés par l'obligation d'affichage (pas de bâtiments DDE en Haute-Savoie)
 - incitation à réaliser le DPE pour l'ensemble des bâtiments occupés par la DDE

Origine de la démarche - Préfecture

- novembre 2007 : Projet de **Plan départemental de développement durable des services de l'Etat en Haute-Savoie**
 - thèmes pour 2008 : diagnostics thermiques, sensibilisation et information des agents
- 16 janvier 2008 : signature du Plan Départemental DD par 20 chefs de service avec une fiche action pour la réduction de la consommation d'énergie

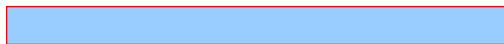


Relevé de la première partie de la table ronde 24 et 25 octobre 2007

1- Programmes « Moderniser le bâtiment et la ville »

2. Lancement d'un chantier sans précédent de rénovation thermique des bâtiments existants

a. Bâtiments publics



Rénovation thermique combinée à des travaux d'accès partout aux handicapés, avec un objectif de performance 2015 adapté à la nature des bâtiments et éventuellement à la taille des collectivités (les grandes villes et les régions s'engagent sur des objectifs renforcés).



- Lancement d'un comité opérationnel « bâtiments publics existants » : AMF, ARF, AdCF, AMGVF, Capéb, 2 ONG, FFB, Etat, Banques, CDC, Dexia qui rend ses conclusions le 15 décembre

Orientations du Grenelle



DPE - Bâtiments de l'État

Service
habitat

- Lancement d'un chantier sans précédent de rénovation thermique
 - Bâtiments publics
 - Rénovation thermique et mise en accessibilité d'ici 2015 (2012 pour l'État)
 - Bilan carbone / énergie
 - Bâtiments privés (pour mémoire)
 - Étude de l'obligation de rénovation pour atteindre les classes C ou D
 - Lutte contre la précarité énergétique d'ici 2012 par un effort particulier sur la classe G
 - Futures exigences anticipées (consommation inférieure à 80 ou 50 kWh_{EP}/m²an)

Obligation d'affichage des DPE

DPE - Bâtiments de l'État

Service
habitat

- Code de la construction et de l'Habitation :
 - article R.134-4-1
 - à compter du 1er janvier 2008
 - ERP classés de la 1^{ère} à 4^{ème} catégorie et de plus de 1 000 m² de SHON
- Arrêté du 7 décembre 2007 relatif à l'affichage du DPE dans les bâtiments publics

Partenariat DDE - Préfecture

- › Obligation affichage = élément déclencheur
- › Assurer la cohérence avec le Plan départemental développement durable (fiche action)
- › Mettre à profit les conclusions des travaux du Grenelle pour anticiper la loi à venir
- › Proposer aux administrations volontaires d'aller au-delà des obligations réglementaires

La démarche

- › Réaliser une consultation unique à l'échelon départemental avec maîtrise d'ouvrage - préfet
 - Un seul marché public
 - 4 lots géographiques
 - Toutes administrations confondues
- › Gestion autonome du marché par chaque administration (commande et facturation)

Le contenu du marché

- Marché à bons de commande
 - liberté d'action de chaque administration
 - possibilité d'aller au-delà du contenu réglementaire pour ceux qui le souhaitent
 - Durée du marché : 3 ans
- Étendue du marché : 30 à 50 bâtiments

Patrimoine de l'Etat – en cours

- Nombre de bâtiment :
 - l'État propriétaire (~ 30), 25 000 m²
 - l'État locataire (~35)
 - réponse de quelques administrations en attente
- Typologie de bâtiment :
 - immeuble de bureau / cité administrative
 - bâtiments d'habitation (collectif ou individuel)

Le contenu du marché

- › mission de base : réalisation d'un DPE tel que défini par l'arrêté du 7 décembre 2007
- › des missions complémentaires, optionnelles :
 - analyse thermique par caméra infra-rouge
 - mesure d'étanchéité à l'air
 - à partir d'un **objectif défini (classe C ou D de l'étiquette énergie)**, **préconisations de travaux**, avec chiffrage du coût, retour d'investissement attendu

Organisation matérielle

- › Note du préfet à ses chefs de service
 - recenser les bâtiments où l'État est propriétaire
 - information sur la SHON, relevé des dysfonctionnements énergétiques,
 - identifier un correspondant par bâtiment
- › Constitution d'un cahier des charges avec un bordereau des prix, pour lancer la consultation (DDE)

Calendrier

DPE - Bâtiments de l'État

- › Présentation de la démarche au collègue inter-services : 16 janvier 2008
- › Note du préfet aux chefs de service pour inventaire des bâtiments : 21/01/2008
- › Relance du préfet : 3 avril
- › Validation du cahier des charges : mai 2008
- › Lancement de la consultation : juin 2008
- › Réalisation des diagnostics : automne 2008 en période de chauffage

Service
habitat

DPE - Bâtiments de l'État

Merci de votre attention

Service
habitat